

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Ε.ΧΛ.Λ. Ε.ΧΧ.Ο.Σ† Ε.Γ.ΧΛ.† Ε.Υ.Ο.Η.†



Université Mouloud Mammeri  
de Tizi-Ouzou



Centre International Algérien  
d'Arbitrage et de Médiation

## **ACCORD DE PARTENARIAT**

Entre

**L'UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERI DE TIZI-OUZOU**

Et

**LE CENTRE INTERNATIONAL ALGÉRIEN D'ARBITRAGE ET  
DE MÉDIATION**

# SOMMAIRE



Article 01 : Objet de l'Accord

Article 02 : Engagements des partenaires

Article 03 : Suivi de l'exécution

Article 04 : Confidentialité

Article 05 : Modifications et Résiliation

Article 06 : Litiges

Article 07: Durée

Article 08 : Entrée en vigueur



Entre les soussignés,

**L'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou (UMMTO)**, établissement public à caractère scientifique, dont le siège social est sis à Hasnaoua, nouvelle ville Tizi-Ouzou, Algérie

Représentée par Monsieur le **Recteur**, Pr **Ahmed BOUDA**, dûment habilité et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

D'une part,

**Le Centre International Algérien d'Arbitrage et de Médiation**, dénommé Sarl consultin Arbitrage Pro dont le siège social est sis à Rue A.E.K Kadouche 58 Loghts, Lot 33G01/Res-05Cna Hydra, W Alger. Algérie, titulaire de registre de commerce sous numéro 16/00-1282507B24, du NIF 002416128250747, et du NIS002416280137351.

Représentée par son **Président**, Monsieur Tebbakh Mustapha dûment habilité et ayant tous pouvoirs à cet effet,

D'autre part,

## **Préambule**

Dans le cadre de la promotion de l'arbitrage et de la médiation en tant que méthodes efficaces de résolution des conflits et dans le but de renforcer la coopération entre le milieu académique et les institutions professionnelles, ce programme vise à favoriser la collaboration scientifique, académique, juridique et culturelle. Il a pour objectif de promouvoir la recherche scientifique tout en facilitant les opportunités de coopération dans les domaines de la recherche, de l'enseignement, de la formation et des stages, éléments essentiels pour le développement des jeunes talents dans le monde arabe. Ce programme ambitionne également de diffuser les connaissances scientifiques et de fournir des conseils précieux aux jeunes chercheurs, notamment dans les domaines de l'arbitrage international, de la médiation, de la conciliation et de la recherche scientifique.

Convaincus de l'importance de la recherche scientifique dans l'évolution des pratiques d'arbitrage commercial et dans la diffusion du savoir juridique, et désireux de renforcer les liens entre les institutions académiques et les centres professionnels, ce programme cherche à établir une coopération solide entre le Centre International Algérien d'Arbitrage et de Médiation et l'Université Mouloud Mammeri. Il se concentre sur le développement des compétences spécialisées dans l'arbitrage et la médiation, tout en encourageant les échanges de connaissances et d'expériences. Ce faisant, il contribue à la diffusion de la culture de l'arbitrage et au renforcement des capacités des étudiants, des diplômés et des enseignants-chercheurs.

L'objectif est de soutenir le développement des compétences spécialisées dans l'arbitrage et la médiation dans diverses disciplines, tout en encourageant l'échange de connaissances et d'expériences, contribuant ainsi à la diffusion de la culture de l'arbitrage et au renforcement des capacités des étudiants, diplômés et enseignants-chercheurs.

## **Les Axes Principaux de la Coopération**

Cette coopération vise à renforcer le rôle de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des conflits en tant que composantes essentielles du système de justice, permettant de concilier rapidité et efficacité dans la résolution des litiges tout en garantissant les droits des parties concernées. Elle s'articule autour de plusieurs axes principaux, à savoir :

Conscient de l'importance d'une telle coopération qui permet d'atteindre les objectifs nationaux, ils ont convenu et arrêté de ce qui suit :

## **Article 01 - Objet de l'Accord**

Le présent accord a pour objet de soutenir le développement des compétences spécialisées dans l'arbitrage et la médiation dans diverses disciplines, tout en encourageant l'échange de connaissances et d'expériences, contribuant ainsi à la diffusion de la culture de l'arbitrage et au renforcement des capacités des étudiants, diplômés et enseignants-chercheurs et de la mise en place d'un partenariat entre l'Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou et le Centre International Algérien d'Arbitrage et de Médiation.

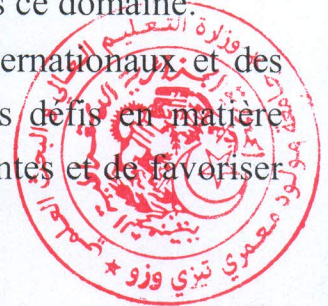
## **Article 02 - Engagements des Partenaires**

Les deux parties s'engagent à donner à leur collaboration un caractère privilégié et exemplaire en vue notamment de promouvoir, intensifier et généraliser les relations entre elles et contribuer à créer les cadres réglementaires nécessaires à une collaboration permanente.

### **1-Renforcement de la recherche scientifique**

- Encourager les études et analyses comparatives pour améliorer les pratiques juridiques dans ces domaines.
- Organiser des campagnes de sensibilisation, des conférences et des séminaires pour diffuser la culture de l'arbitrage et de la médiation au sein de la société.
- Créer des contenus académiques et professionnels pour intégrer ces pratiques dans les cursus universitaires.
- Simplifier les mécanismes de résolution des litiges commerciaux pour favoriser un climat d'investissement attractif.
- Organiser des ateliers sur les méthodologies de recherche appliquées à l'arbitrage en particulier et aux mécanismes alternatifs de règlement des conflits en général, en mettant l'accent sur les meilleures pratiques professionnelles.
- Mettre en place des conférences communes entre le Centre et l'Université, axées sur les thématiques de l'arbitrage et de la médiation. Ces événements incluront la participation d'experts internationaux et régionaux qui présenteront des communications scientifiques et participeront à des discussions multidisciplinaires.

- Soutenir les étudiants en cycles supérieurs et les membres du corps enseignant dans la réalisation de recherches approfondies sur l'arbitrage et les mécanismes alternatifs de règlement des différends. Cela inclut l'encadrement, et la diffusion des travaux scientifiques dans ce domaine.
- Organiser des sessions de discussion avec des experts internationaux et des chercheurs universitaires sur les questions actuelles et les défis en matière d'arbitrage commercial, afin d'explorer les évolutions récentes et de favoriser l'échange de connaissances.



## **2- Formation et développement dans le domaine des mécanismes alternatifs de règlement des différends dans diverses disciplines :**

- Offre de formations spécialisées avancées abordant des sujets spécialisés en arbitrage, tels que la rédaction d'accords d'arbitrage, les procédures d'arbitrage international, et la médiation dans les litiges commerciaux.
- Mettre en place des ateliers de formation de base pour les membres du corps enseignants et les étudiants, afin de leur faire découvrir les principes fondamentaux de l'arbitrage et de la médiation.
- Offrir des opportunités de stages pour les étudiants et les enseignants-chercheurs issus de différentes disciplines, afin de leur permettre de se familiariser avec la pratique de l'arbitrage et de la médiation dans un cadre professionnel.
- Permettre aux chercheurs et enseignants de participer activement à des affaires d'arbitrage ou de médiation, ou de contribuer en tant qu'experts dans des formations et des séminaires spécialisés.
- Organiser des forums de recherche réunissant des universitaires et des praticiens de l'arbitrage, afin de favoriser l'échange d'idées et de bonnes pratiques, tout en enrichissant le savoir académique et professionnel dans ce domaine.

## **3-Échange d'expertise**

- Offrir la priorité aux cadres universitaires pour les inscrire en tant qu'arbitres et médiateurs certifiés et leur permettre de travailler sur des affaires d'arbitrage et de médiation traitées par le centre.

- Collaborer pour développer des programmes d'études comprenant des cours sur l'arbitrage et la médiation, adaptés aux besoins du marché du travail et aux exigences professionnelles.
- Échanger des informations, des rapports et des publications spécialisées émanant des deux parties, et collaborer dans la publication de recherches académiques et professionnelles dans le domaine de l'arbitrage, en vue de servir les communautés juridiques et commerciales en Algérie.
- Encourager et faciliter la participation d'experts en arbitrage dans des projets de recherche académique afin d'enrichir le savoir-faire et de contribuer au développement des pratiques juridiques dans ce domaine.

### **Article 03 - Suivi de l'exécution**

Dans l'intérêt commun, et afin d'assurer une bonne mise en œuvre de l'accord de partenariat et la réussite des actions qui sont programmées, les parties peuvent convenir de mettre en place une cellule de coordination et d'animation permanente, et assurée par un représentant désigné pour chacune des parties.

Cette cellule a pour mission principale de coordonner les actions conjointes entre les deux parties.

Toutes modifications relatives au périmètre des actions réalisées ou aux conditions de leur exécution, ainsi que l'introduction éventuelle de nouvelles actions, qui seront sollicitées postérieurement à l'entrée en vigueur du présent accord, doivent faire obligatoirement l'objet de concertation entre les Parties, en vue de la conclusion d'un avenant prenant en compte les modifications.

### **Article 04 – Confidentialité**

Toutes les personnes participant aux activités entrant dans le cadre de cet accord sont tenues au respect professionnel et au respect de la confidentialité.

La diffusion d'informations (résultats d'enquêtes, savoir-faire et tous documents confidentiels relatifs aux actions engagées) par une partie, nécessite l'accord préalable et écrit de l'autre partie.

## Article 05 - Modification et Résiliation

Toute modification au présent accord n'est valable qu'après accord commun. Si l'une des parties décide de la résiliation de l'accord, elle est tenue d'informer la deuxième partie par un courrier officiel. Cette résiliation doit être entérinée par un Procès-verbal (PV) de comité de suivi et d'évaluation.

Toutefois, les actions déjà entamées doivent être menées à terme pour ne pas porter préjudice à l'une des parties.

## Article 06- Litige

En cas de litige, les partenaires s'engagent à régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir à l'occasion de la mise en œuvre du présent accord ou de ses avenants.

## Article 07- Durée

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq (05) ans. Il est renouvelable par tacite reconduction, pour la même durée et dans les mêmes termes, sauf si l'une ou l'autre partie, exprime par écrit et à trois (03) mois de la date d'expiration de sa validité, son souhait de mettre fin au présent accord.

## Article 08- Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux parties.

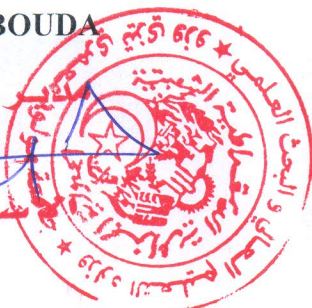
Le présent accord est établi en deux exemplaires originaux aux dates mentionnées ci-dessous et sur lesquelles sont apposés le cachet et la signature de chaque partie.

Fait à Tizi-Ouzou, Le ..... 06.FEV. 2025..

Université Mouloud Mammeri  
de Tizi-Ouzou

Le Recteur, Pr Ahmed BOUDA

جامعة مولود معمري  
تيزي وزو  
شهادة بودة احمد



Centre International Algérien  
d'Arbitrage et de Médiation

Le Président, TEBBAKH Mustapha

م.م.م كونسول اربيتراج برو  
شارع  
عبد القادر قادوش  
مشروع 58 مسكن  
حصه 33 رقم جي 01  
ولاية بلديين خيدرة  
ولاية الجزائر



R.C. TEBBAKH Mustapha  
President  
of the Algerian International  
Center for Arbitration and Mediation